

*Lotisseur : GPM Aménagement Midi-Pyrénées*  
139 rue Antonin Balmes - ZA Tournezy  
34070 MONTPELLIER

Département de la Haute-Garonne  
Commune de NAILLOUX

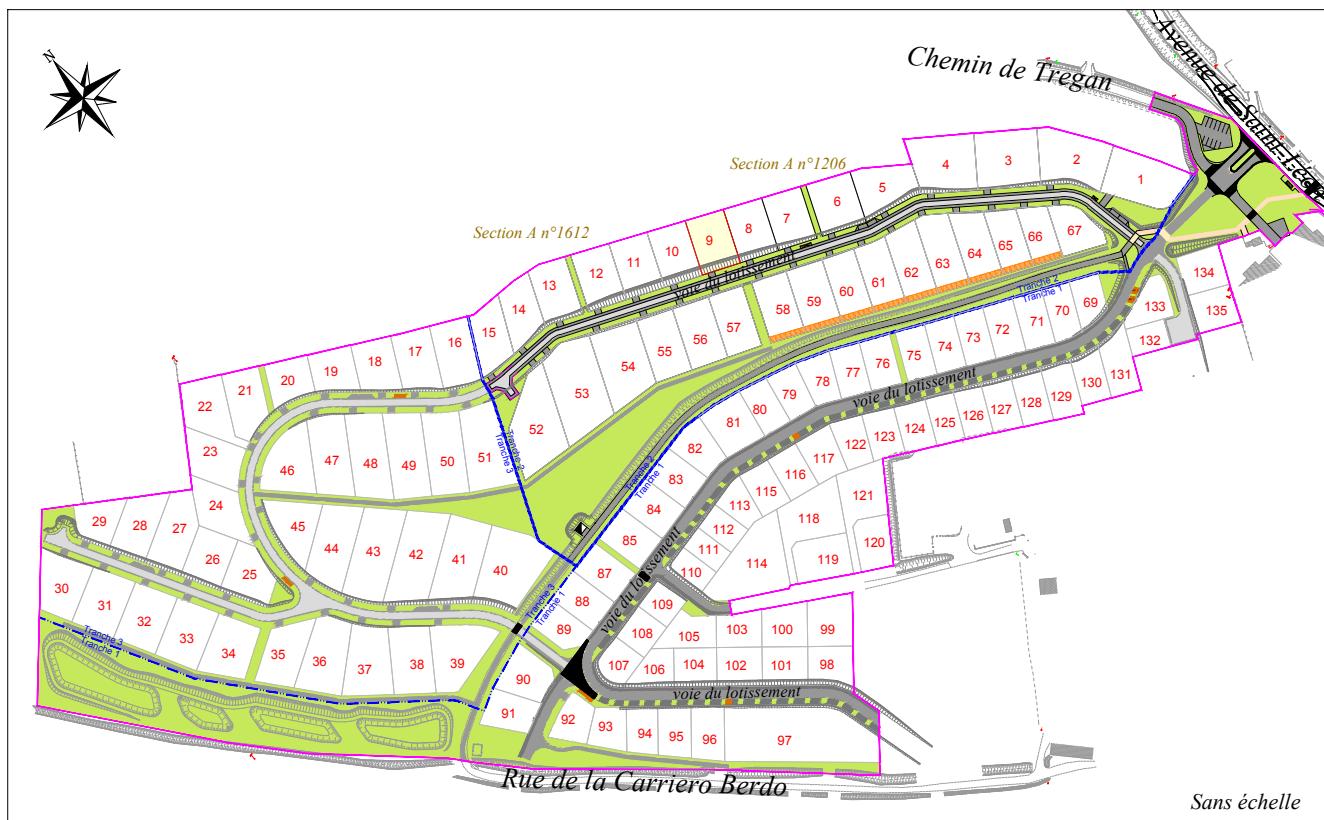
RD 35 Route de Saint-Léon  
Section ZC

*LOTISSEMENT "LES PORTES DE NAILLOUX"  
Tranche n°2 - "COTE SUD"*

## EXTRAIT DE PLAN DE COMPOSITION

Lot n°9

Superficie : 624 m<sup>2</sup>



Extrait du Plan de Composition dressé le 24 mai 2017 par la société G2

Permis d'Aménager n°PA 031 396 12 V0001 obtenu par arrêté le 04 juillet 2012

Permis d'Aménager Modificatif n°1 obtenu par arrêté le 15 mars 2013.

Permis d'Aménager Modificatif n°2 obtenu par arrêté le 21 juin 2017.

Il est rappelé que ce lotissement comporte un règlement écrit et graphique et pourra comporter un cahier des charges.

N° Dossier : 10004

Nom du fichier : 10004-0.dwg (v.2004)

Dressé le 31 juillet 2017 à Auterive

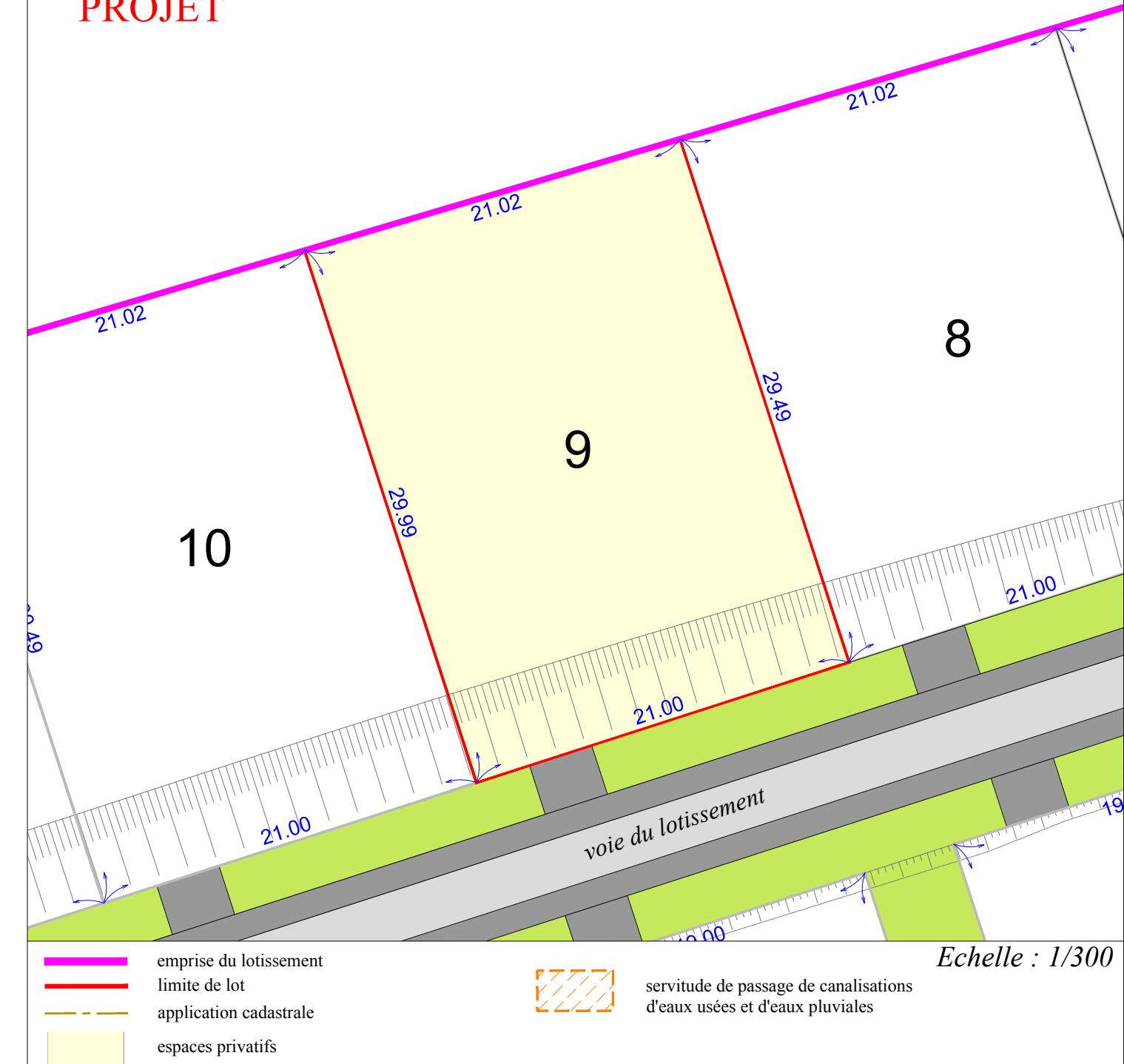
Dressé par / Contrôle / Validation : SS/JBT/SB



**VALORIS Géomètre-Expert**  
SAINT-AUBIN BAZALGETTE WARIN  
Membre de l'ordre n°2010C200002

# PROJET

# PROJET



Permis d'Aménager et modificatifs: Un Permis d'Aménager a été obtenu par arrêté le 04 juillet 2012, n°PA 031 396 12 V0001. Un Permis d'Aménager Modificatif n°1 a été obtenu par arrêté le 15 mars 2013. Un Permis d'Aménager Modificatif n°2 a été obtenu par arrêté le 21 juin 2017.

Origine du périmètre: Les limites de l'opération sont issues du plan de remembrement avec procés-verbal dressé le 29 novembre 2002 par Monsieur CABANIS, Géomètre-Expert à Toulouse, du plan de bornage division avec procés-verbal de bornage dressé le 03 août 2006 par la SCP SAINT-AUBIN BAZALGETTE, Géomètres-Experts à AUTERIVE, dossier n°06101, du plan de division dressé le 26 janvier 2012 par la SELARL SAINT-AUBIN BAZALGETTE WARIN, Géomètres-Experts à AUTERIVE, dossier n°10004, et du plan de division dressé le 18 septembre 2012 par la SELARL SAINT-AUBIN BAZALGETTE WARIN, Géomètres Experts à AUTERIVE, dossier n°10004.

*Cotations :* Les distances indiquées sur ce plan sont des distances à l'horizontale

Servitudes :

- Servitudes :

  - Une servitude de passage et de réseaux avec raccordement aux réseaux existants grevant les espaces communs du lotissement au profit des propriétés cadastrées section A n°1206 et section A n°1612 à constituer par acte notarié.
  - Une servitude de passage et de réseaux avec raccordement aux réseaux existants grevant les espaces communs du lotissement au profit du solde de l'opération, et réciproquement, à constituer par acte notarié
  - Une servitude de passage de canalisations d'eaux usées et d'eaux pluviales grevant les lots 58 à 66 au profit des lots n°59 à 67 à constituer par acte notarié.